

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2012

MESURES CONSERVATOIRES EN CAS DE SAUVEGARDE, DE REDRESSEMENT OU DE
LIQUIDATION JUDICIAIRES - (N° 4411)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Jean-Michel Clément et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ou du mandataire judiciaire »

les mots :

« , du mandataire judiciaire ou du représentant des salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.